

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3464

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Bouchard et appartenant à la société Icade Capri**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue Bouchard et la rue du Train Bleu à Rochetaillée sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 2 942 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation et dépendant d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous les numéros 40 et 41 de la section AD.

Aux termes du compromis qui a été établi, la société Icade Capri, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Bouchard à Rochetaillée sur Saône et appartenant à la société Icade Capri.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1064 du 13 décembre 2004 pour la somme de 1 400 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822, et en recettes - exercice 2006 - compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 4 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,